



Bruxelles, le 2 juillet 2015

Aux directions des centres PMS libres

Notre référence : 276/15-BUR

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le document relatif au partenariat Centre PMS-école que vous trouverez ci-après.

De janvier à juin 2015, le Bureau de la FCPL a travaillé cette thématique avec le soutien de Jean-Pierre Degives, conseiller au Service d'Étude du SeGEC. L'exercice poursuivait un double objectif, à savoir :

- ✓ équiper les directions de Centres PMS pour la négociation voire les ajustements du partenariat, ainsi que les agents PMS pour la concrétisation du partenariat au quotidien ;
- ✓ documenter la FCPL pour ses contacts avec l'autorité publique sur le sujet du partenariat entre les deux institutions.

Outre la richesse de la discussion au sein du Bureau, il en résulte la diffusion dans les Centres PMS de ce document décrivant les dimensions du partenariat et des pistes pour l'exercer de manière lucide.

Nous espérons que cette réflexion du Bureau sera utile à celle des Centres PMS, dans le but de créer et conserver des partenariats efficaces au service des élèves.

Paul Maurissen  
Secrétaire Général adjoint

Sophie De Kuyssche  
Secrétaire Générale

## ***Le partenariat centre PMS / école***

### **A. Les dimensions du partenariat centre PMS / école**

#### CLARIFIER LES BASES DE LA COLLABORATION

Pour entreprendre un partenariat entre centre PMS et école, il convient, dès le départ et tout au long des actions communes, de :

- Interroger les représentations que les membres des équipes éducatives ont des centres PMS et les représentations que les membres des centres PMS ont des écoles
- Échanger les informations les plus complètes sur les missions, les projets, les zones de responsabilité, les démarches, les façons de travailler de chacun
- Prévoir des moments, des lieux et des modes de communication, d'échanges

Il s'agit donc de mettre en place tout ce qui permet d'établir, ou de restaurer le cas échéant, un climat de respect mutuel et de confiance. La qualité de ce climat est en même temps un objectif à atteindre et un indicateur de la qualité d'un partenariat.

#### TENIR COMPTE DU CADRE INSTITUTIONNEL

Le partenariat centre PMS / école se développe dans un cadre institutionnel. En effet ces deux partenaires sont des institutions qui travaillent au service d'une troisième : la famille. Décrets, circulaires, chartes, projets définissent les contours des droits et obligations de chacun. Une connaissance fine des réalités institutionnelles de l'autre, des autres, constitue une ressource indispensable pour travailler ensemble.

#### TENIR COMPTE DU CADRE CONTRACTUEL

Le partenariat centre PMS / école est coulé en forme de contrat entre le PO du centre PMS et le PO de l'école concernée. Ce contrat gagne à être complété par une convention de travail entre 2 équipes professionnelles : l'équipe du centre PMS et chaque équipe des écoles du ressort. Cette convention de travail définit les responsabilités respectives, les zones d'initiative, dans le respect du projet de centre et du projet d'établissement et dans le respect des valeurs de chacun, les zones de décision propre à chacun des partenaires.

#### RENDRE OPERATIONNEL CE PARTENARIAT

Cette opérationnalisation a pour objectif, et devrait avoir pour effet, d'établir une relation équilibrée, sans relation hiérarchique, entre deux équipes qui se reconnaissent comme professionnelles.

Les cadres institutionnel et contractuel définissent la surface d'une action commune entre centre PMS et école. Les deux partenaires ont un objectif commun mais des missions et des rythmes spécifiques qui nécessitent de :

- Analyser les besoins, projets et ressources, d'échanger en vue de leur articulation optimale
- Tenir compte du fait que le temps de l'école, le temps du centre PMS et le temps de la famille sont différents
- Accepter que les méthodologies et que la hiérarchisation des problématiques et des priorités diffèrent pour néanmoins rencontrer un objectif commun. Cette liberté méthodologique que chaque partenaire reconnaît à l'autre, correspond à la dimension principale de chacun : pédagogique pour l'école, psycho-médico-sociale pour le centre PMS
- Concrétiser la possibilité d'actions et de formations communes

## ORGANISER CE PARTENARIAT

« Le diable est dans les détails ». Cet aphorisme bien connu exprime la nécessité de définir les modalités pratiques de ce partenariat, entre autres :

- Ce à quoi chacun participe. Qui participe dans quel type d'engagement ?
- Les balises et limites temporelles (les horaires) et spatiales (où se font les rencontres)
- Les moyens en personnel (fréquence, présence) et en matériel (locaux, outils)
- Le rôle de chacun : quelles demandes ? quelles animations ? quelles modalités d'intervention, s'il y a lieu ? Quand, comment et pourquoi peuvent être sollicitées les trois disciplines internes aux centres PMS ? Quand, comment et pourquoi peuvent être sollicitées les différentes catégories de personnel des écoles ? Somme toute, qui fait quoi ?
- Que convient-on pour ce qui concerne le recours à des réseaux externes ?
- 

## EVALUER CE PARTENARIAT

Deux modes d'évaluation permettront de s'assurer que les conditions de réussite du partenariat centre PMS / école sont et restent rencontrées :

- Une évaluation continue, sensible notamment aux points de tension et aux points de convergence qui apparaissent au fil du travail ordinaire. Cette évaluation peut permettre, entre autres, de trouver ensemble un modus operandi ou de le restaurer.
- Une évaluation plus formelle, à des moments institués et décidés en commun et selon la fréquence jugée la plus pertinente par les deux partenaires. Cette évaluation peut permettre, entre autres, d'établir les bases du contrat et de la convention de travail entre centre PMS et école.

### ***B. Pour un partenariat lucide***

#### PRENDRE CONSCIENCE DE L'ASYMETRIE DES PARTENAIRES

- Les trois institutions, centre PMS, école, famille gardent leur indépendance. Ainsi, par exemple, la famille peut consulter le centre PMS sans en avertir l'école ; l'école prend des décisions sans consulter le centre PMS ; le centre PMS peut prendre des initiatives vis-à-vis des familles sans nécessairement impliquer l'école. Le tout est de ne pas confondre indépendance et « pré carré » : c'est souvent tout bénéfique pour l'élève que les trois institutions travaillent de concert.
- Il est une dimension où prendre conscience de cette asymétrie est une condition de réussite du partenariat tant avec l'école qu'avec la famille : la communication. Quand et comment communique-t-on quoi, à qui ? Par exemple quand, comment et par qui est organisée la gestion du suivi des dossiers et sont déterminés les retours au « demandeur » ou les décisions de non-retours ?
- L'instruction est obligatoire, ce qui conduit la toute grosse majorité des familles à penser que l'école est obligatoire. La consultation d'un centre PMS est facultative et la décision d'y recourir appartient à la famille.
- Les agents d'un centre PMS sont tenus au secret professionnel. Les membres d'une équipe éducative sont tenus à un devoir de réserve. En termes déontologiques, la différence entre ces deux obligations est très importante.

#### EXERCER SA FACULTE CRITIQUE

Les membres du bureau estiment aussi que cette logique de partenariat ne peut pas étouffer la faculté critique des partenaires. C'est là la dimension la plus délicate.

Il arrive que, dans le cadre de leurs missions, centre PMS ou école soient témoins et révélateurs de

dysfonctionnements. Dans les limites du cadre institutionnel qui est le sien, chacun peut alors être amené à conduire une action ou adresser une proposition à l'autre. Dans le cadre d'un partenariat, chaque partenaire s'engage à accepter de recevoir de l'autre toute proposition visant à permettre que se maintienne, voire à restaurer, un bon fonctionnement. Cette capacité à accepter la critique et à recevoir des propositions l'un de l'autre est un indicateur de la qualité du partenariat centre PMS / école.

Bureau de la FCPL  
Juin 2015